ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU

10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans

Directeur: Monsieur DUSSART François

Tél: 02 38 81 05 06

ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr

Elu: Madame RICARD Brigitte

Quartier :

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

du 14/09/2014

Présents:

Elue : Mme Brigitte Ricard DDEN : Mme Claude Jégou

Parents élus: Mmes Vicky Gougis, Fadila Demik et Joana Durand Gasselin (suppléante), MM.

Pierre Hermance et Boris Rousseau

Enseignants : Mmes Karine Amato, Valérie Lecomte, Marie Guérin, Catherine Sançois et MM.

François Dussart et Jean Luc Flageul

Référent périscolaire : Mme Annabelle Teixeira Valdès Mme. Debora Henry : Emploi Avenir Professeur

1. Election des représentants de Parents d'élèves

Résultats

Le taux de participation est de l'ordre de 55% (participation légèrement inférieure à celle de l'an passé : 58%). Il y a eu 155 votants sur 282 électeurs. 91% des votes se sont faits par correspondance.

Ont été élus :

Liste de Parents Indépendants :

Mmes Fadila Demik, Vicky Gougis,

MM. Boris Rousseau, Pierre Hermance et Vincent Deweer

Liste de Parents Non Affiliés:

M. Frédéric Rose

Sont suppléants :

Liste de Parents Indépendants :

Mmes Joana Durand Gasselin, Suzanna Nappée, Claudia Silva, Isabelle Vallet et François Yapo

Liste de Parents Non Affiliés :

Mme. Delphine Guiset

Attributions du conseil d'école

Sur proposition du Directeur de l'école, le Conseil d'école

- * vote le règlement intérieur
- * établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- * donne son avis sur l'élaboration du projet d'école
- * propose des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question intéressant la vie de l'école
- * adopte le projet d'école
- * donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives et culturelles

2. Bilan de la rentrée

Effectifs

150 élèves sont inscrits à ce jour. Il y a une hausse sensible des effectifs.

Répartition des effectifs

Au CP, Madame Lecomte, travaillant à mi-temps, assure les cours les lundis et mardis. Madame Guérin assure son complément de service les jeudis et vendredis. Elles alternent les mercredis matin.

Au CE2, Madame Caroline Lehmann assure les cours les jeudis (journées de décharge de Direction) et 1 mercredi par mois.

CP	26	Mmes Lecomte et Guérin
CP/CE1	20 (8+12)	Mme Chevassut
CE1	24	Mme Amato
CE2	23	M Dussart et Mme Lehmann
CM1	28	Mme Sançois
CM2	29	M Flageul

3. Vie scolaire

Nouveaux rythmes scolaires

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires est effective depuis la rentrée de septembre.

Le temps scolaire obligatoire :

- * les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
- * les mercredis de 08h30 à 11h30

Ouverture des portes 10 minutes avant l'entrée en classe (08h20 et 13h20)

Le temps périscolaire et méridien non obligatoire :

- * 07h30 à 08h20 Accueil du matin
- * 11h30 à 13h20 Temps méridien
- * 15h45 à 16h45 Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- * 16h45 à 18h00 Accueil du soir aide au Travail Personnel

Le temps scolaire est obligatoire. Le temps méridien et périscolaire est facultatif. Les enfants peuvent donc quitter l'école à 11h30 et dès 15h45.

Il faut encore laisser du temps pour mieux évaluer cette nouvelle organisation et lui laisser le temps de se mettre en place. Cependant, bien que le temps de cours ait diminué de 45 min par jour, le temps passé à l'école par les enfants n'a pas diminué. Il s'est même allongé avec la matinée de classe du mercredi matin.

Les TAP ont été mis en place les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45. Le choix peut se faire sur une partie des jours proposés ou sur les trois jours. Un enfant inscrit l'est pour toute l'année. Différents ateliers sont proposés pendant la semaine :

Lundi : journalisme, guerre des maths, activités manuelles, dessin animé, théâtre, musique, danse.

Mardi: capoera, activités manuelles, éveil musical, guerre des maths, arts plastiques, petites expériences,, sport.

Jeudi: danses anciennes, illustration, sport, arts plastiques, guerre des maths, matelotage, théâtre, activités manuelles.

Les enfants changeront d'activités à chaque trimestre. La constitution des groupes a tenu compte au mieux du choix des enfants. Cette organisation qui génère beaucoup de groupes et de lieux d'activités fait qu'il n'est pas toujours facile pour les enfants de se repérer dans la semaine.

Après les vacances de la Toussaint, les ateliers du midi reprendront. Différents ateliers seront proposés : activités manuelles, cirque, jeux de rôles, couture, théâtre, lire et faire lire sport. Une fête des ateliers est prévue en fin d'année.

Certaines familles pourraient récupérer leur enfant entre 15h45 et 16h30 s'il était proposé en complément des TAP un accueil périscolaire à 15h45. Ne pouvant le faire, elles sont dans l'obligation d'inscrire leur enfant aux TAP. Il serait souhaitable de proposer aux familles ce choix. Cela ne remettrait en aucun cas l'organisation des TAP et permettrait pour certains élèves d'écourter la journée à l'école. Cette souplesse pourrait également apporter une amélioration qualitative des TAP.

Les enseignants sont toujours opposés à l'occupation des salles de classe pour les activités périscolaires. Les professeurs ont besoin de disposer de leur classe après les cours. Corrections, rangement, affichages, organisation sont des temps qui s'inscrivent après la classe. Par ailleurs, les classes sont des lieux institutionnels dédiés aux apprentissages. La confusion des genres, des lieux, des personnes, des règles est dommageable à l'école des apprentissages.

Il existe une alternative sur l'école puisque des salles de classe de l'ancien collège sont utilisables. Elles sont en parfait état et jouxtent l'école. L'une d'entre elles est utilisée par le Conservatoire. D'autres locaux sont utilisés parfois à d'autres fins. La mairie exclut pour le moment toute utilisation des locaux par l'école. La crainte de ne pouvoir récupérer ces locaux s'ils étaient attribués de manière provisoire à l'école semble justifier ce refus. Par ailleurs, rien n'est encore engagé sur la restructuration du site.

Un courrier des Parents d'élèves sera adressé à Monsieur le Maire reprenant la problématique de cet ancien collège.

<u>RASED</u>

Seule la psychologue scolaire est en capacité d'intervenir sur l'école. Rappelons qu'en aucun cas elle ne fait de suivi d'élève. Elle n'intervient que pour des bilans. Le poste de maître E à dominante pédagogique n'interviendra pas sur l'école. Il est affecté sur d'autres écoles. Le maître G à dominante comportement est non pourvu depuis plusieurs années. Bien que d'autres écoles soient prioritaires, cela ne peut justifier cette insuffisance de moyens concernant notre école qui elle aussi a besoin de ces ressources pour apporter une aide à des enfants en difficultés scolaires relevant de l'aide d'un RASED complet.

Activités Pédagogiques Complémentaires

Les activités pédagogiques complémentaires nécessitent un accord parental de principe qui a été demandé pour l'année scolaire en cours. Il peut s'agit d'une aide coup de pouce liée à des compétences du moment ou a une annualisation d'heures correspondant à des projets de classes spécifiques (olympiades des sciences ou projets artistiques). 36 heures sont dédiées aux APC.

Règlement intérieur

Il précise les nouveaux horaires de classe et la semaine de 5 jours. La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures.

Projets de classes

Ecole et cinéma : les enfants iront voir 3 films en cours d'année. Ces séances visent :

- * à une découverte active de l'art cinématographique en salle
- * à présenter en salle aux enfants un choix de films qui illustrent les différents genres
- * à sensibiliser au patrimoine cinématographique et au cinéma contemporain.

Conseil des délégués de classes : 2 délégués et 2 suppléants seront élus dans chaque classe. Une première réunion des délégués de classes se tiendra au mois de novembre.

Théâtre d'Orléans

* Rejouer : CM1, CE1 travail et rencontre avec un artiste (pianiste)

Une chorale réunissant les CM

Une chorale réunissant les classes du CP et CE

Activités sportives spécifiques de l'année avec intervenants extérieurs:

* natation : toutes les classes excepté les CM1

Classe découverte à Pénestin : CE2 (financement demandé pour 06 jours).

Classe découverte aux Sables d'Olonne : CM2 (financement demandé pour 06 jours).

Ateliers Musée:

- * travail sur le portrait (exposition du peintre Roger Toulouse) : classe du CE2
- * le mouvement dans les tableaux : classe du CM2

Un Artiste dans la classe

* travail sensoriel autour de la Loire (artiste peintre : Loran Guillot) : classe du CM1

Conservatoire danses:

- * cake walk CP et CE1
- * danses primitives : CE2
- * charleston : CM2

Liaison CP grande section maternelle et liaison CM2 Collège

Liaison CP / GS maternelle

Continuité du dictionnaire des mots démarré en GS. Décloisonnement une journée par semaine.

Les CP font des sciences à la maternelle. Les GS viennent à l'école et travaillent autour de la littérature jeunesse. Il y aura également des moments partagés (carnaval, galette, chorale, spectacles). Les GS viendront déjeuner une fois à l'école.

Liaison CM2 Collège

Des Olympiades des sciences seront une nouvelle fois organisées. Collégiens et écoliers se rencontreront pour échanger autour d'expériences qu'ils auront mises en œuvre. Une matinée d'immersion au collège est prévue. Un temps d'intégration dans les classes de 6ème puis un temps de visite du collège organiseront cette matinée. Un travail en liaison avec le CDI du collège devrait également être organisé. La présentation des Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) devrait être reconduite. Des professeurs de musique et du Conservatoire viendront présenter les instruments et le fonctionnement de la classe cham. En fin d'année, d'anciens élèves de CM2 viendront à l'école présenter le collège.

Enseignement des langues

Pour les cycles 2 et 3, l'enseignement des langues se déroule sur 54 heures annualisées. Anglais et allemand sont enseignés à l'école : 1h30 (2 fois 45 min) par semaine.

Anglais:

* CM2 M. Flageul

* CM1 Mmes Sançois et Marcelina Lassak

* CP/CE1 Mme Chevassut

* CE2 Mmes Lehmann et Marcelina Lassak * CE1 Mmes Amato et Marcelina Lassak

* CP Mme Marcelina Lassak

Allemand

* Cycle 3 Mme Véronique Perrotin * Cycle 2 Mme Véronique Perrotin

4. Coopérative scolaire

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. L'avoir à ce jour est de 48OO €. La participation des familles à la coopérative n'est pas encore créditée. La coopérative doit cependant régler les deux séjours passés en classe découverte. L'OCCE 45 à laquelle est rattachée la coopérative d'école a quitté la Banque Postale pour le Crédit Mutuel. Ce changement de compte bancaire s'est effectué pendant l'été.

5. Travaux d'aménagements et demande d'équipements

Equipments informatiques

La demande en équipements reste toujours la même. Elle touche principalement l'équipement de l'école dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- * la mise en réseau de 5 classes
- * la dotation d'un vidéo projecteur par classe avec ordinateur portable (soit l'équipement pour 5 classes)
- * ou des équipements en TBI ou technologie équivalente pour les 6 classes.

La ville affirme sa volonté d'investir de manière significative dans le numérique en direction des écoles au cours de la mandature. Une étude est déjà engagée par la ville afin d'améliorer les équipements informatiques des écoles. Deux écoles « test » vont permettre de cibler au mieux les futurs investissements. Différents interlocuteurs (mairie, inspection académique, directeurs d'école) sont associés à cette étude.

Point d'eau dans la cour

La demande faite pour l'installation d'un point d'eau dans la cour doit être adressée aux services de la mairie via « une demande de travaux ».

Rideaux de classes occultants

Des rideaux occultants ont été posés dans deux classes. Il reste encore 4 classes à équiper. Ces rideaux sont nécessaires de par l'utilisation des vidéo projecteurs dans les classes.

6. Divers

L'école rappelle toujours sa demande d'extension sur les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly (salles et auditorium) qui va faire l'objet d'une restructuration ainsi que l'utilisation du parking (demande explicitée au paragraphe « nouveaux rythmes scolaires ».

La traversée de la rue Jeanne d'Arc a été matérialisée « zébrage au sol » cet été. Cela contribue à une meilleure lisibilité de cette traversée et renforce la sécurité.

Le changement des horaires scolaires a modifié le temps de présence de l'agent de sécurité. Présent sur le temps de sortie de classes, il est demandé à ce qu'un agent soit également présent à la sortie d'école à la fin des TAP, à 16h45. En effet, à cette sortie, un grand nombre de familles et d'enfants sont amenés à quitter l'école.

La réorganisation du temps de travail des agents de services de l'école s'est traduite par l'absence d'un agent les après-midi après 14h30. La présence d'un agent l'après-midi permettait de gérer : la venue des parents appelés pour un enfant malade, les interventions de prestataires, la réception de colis, les petits soucis de classes, l'aide pour le rangement, le nettoyage après des activités en arts plastiques et le nettoyage des toilettes après la récréation. Ce personnel pourrait par ailleurs permettre la mise en place d'un temps d'accueil garderie en parallèle des TAP (voir paragraphe TAP). Cette mission d'accueil et de surveillance lui est déjà confiée le mercredi de 11h30 à 12h30. L'équipe enseignante, dans le contexte spécifique de l'école, demande la re-examination de cette organisation.

<u>Dates à retenir</u>: Conseil d'école le mardi 17 février 2015 Conseil d'école le mardi 02 juin 2015 Kermesse d'école le vendredi 26 juin 2015

La séance a été levée à 20h30.

Le Directeur, François Dussart